OUEST AQUITAINE AUDIT Commissariat aux comptes

• Mikaël HUGONNET : Expert-comptable - Commissaire aux comptes - Expert judiciaire
• Stéphane MELIN : Expert-comptable - Commissaire aux comptes

ASSOCIATION AIDE AUX MERES ET AUX FAMILLES A DOMICILE DE LA VIENNE – UNA 86

Siège social : 62 avenue du Plateau des Glières - 86000 POITIERS

SIRET : 781 514 021 00067

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association,

1- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AIDES AUX MERES ET AUX FAMILLES A DOMICILE DE LA VIENNE - UNA 86, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3 – Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention au paragraphe « Faits caractéristiques – Changements comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06.

4 - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

➢ Tel que décrit dans l'annexe au paragraphe « Créances et dettes », les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

➢ Dans l'annexe au paragraphe « Faits caractéristiques de l'exercice », une note expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des subventions.

➢ La note de l'annexe, au paragraphe « Immobilisations incorporelles et corporelles » expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du coût d'entrée des immobilisations corporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe sur les postes considérés, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

5 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

6 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers, le 20 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

SAS OUEST AQUITAINE AUDIT

Stéphane MELIN

Commissaire aux Comptes

OUEST AQUITAINE AUDIT
Société de commissariat aux comptes
TPI - 05 16 83 88 14

UNA 86
62 avenue du Plateau des Glières
86000 POITIERS

N° SIRET : 781 514 021 00067
Code APE : 88.10A

Comptes Annuels

01.01.2025 – 31.12.2025

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	26 948	26 948		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	80 474		80 474	80 474
Constructions	1 145 684	342 142	803 543	857 936
Installations techniques, matériels et outillage industriels	139 989	98 878	41 110	28 781
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	15		15	15
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	150		150	150
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	**1 393 260**	**467 968**	**925 292**	**967 356**
STOCKS ET EN-COURS				3 965
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				3 965
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	483 670	4 912	478 758	394 066
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	25 017	1 483	23 534	12 890
Charges constatées d'avance	37 807		37 807	41 106
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	18 705		18 705	16 337
Disponibilités	198 711		198 711	253 912
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	**763 911**	**6 395**	**757 516**	**722 276**
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**2 157 171**	**474 363**	**1 682 808**	**1 689 633**

OUEST AQUITAINE AUDIT Société de commissariat aux comptes Tél : 05 16 83 88 14

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	7 411	7 411
Fonds propres statutaires	7 411	7 411
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise	771 433	771 433
Fonds statutaires	771 433	771 433
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité	117 363	117 363
Autres réserves	154 294	154 294
Report à nouveau	-508 448	-473 576
Excédent ou déficit de l'exercice	43 493	-34 872
SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)	**585 546**	**542 053**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	**585 546**	**542 053**
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		11 322
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)		**11 322**
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	130 165	130 256
TOTAL PROVISIONS (III)	**130 165**	**130 256**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	265 298	312 351
Emprunts et dettes financières diverses	136	1 557
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 476	69 250
Dettes fiscales et sociales	512 246	551 778
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	127 941	71 066
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV) (1)	**967 097**	**1 006 002**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	**1 682 808**	**1 689 633**
(1) Dont dettes à moins d'un an (hors avances et acomptes)	749 332	1 006 002

OUEST AQUITAINE AUDIT Société de commissariat aux comptes Tél : 05 16 83 88 14

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	3 033 650	2 965 109
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	239 708	229 536
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	50 745	51 620
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	11 322	14 075
Autres produits	50 146	26 805
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**3 385 571**	**3 287 145**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	349 732	321 113
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	220 853	223 916
Salaires	2 153 044	2 166 287
Cotisations sociales	491 006	552 170
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	64 792	64 005
Dotations aux provisions	4 353	
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	58 189	495
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**3 341 969**	**3 327 986**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**43 602**	**-40 841**
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		1 517
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 212	1 764
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	**3 212**	**3 281**
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 321	3 796
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		

OUEST AQUITAINE AUDIT Société de commissariat aux comptes Tél : 05 16 83 88 14

Postes	2025	2024
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	**3 321**	**3 796**
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	**-109**	**-515**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	**43 493**	**-41 356**
Produits exceptionnels (V)		6 598
Charges exceptionnelles (VI)		114
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		**6 484**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**3 388 783**	**3 297 024**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**3 345 290**	**3 331 896**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**43 493**	**-34 872**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

OUEST AQUITAINE AUDIT Société de commissariat aux comptes Tél : 05 16 83 88 14

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.
L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 682 807,93 €**.
Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **43 493,37 €**.
Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Événements significatifs

Autres informations significatives

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au même titre que l'exercice clos au 31 décembre 2024, l'année 2025 se caractérise par le développement du niveau d'activité de l'association dont un important développement sur la commune de CHAUVIGNY (+ 7.95%). L'activité développée sur la commune de POITIERS représente toujours une part significative du chiffre d'affaires (45 %).

L'application des avenants 43 et 44 portant sur la révision de la classification des emplois et du système de rémunération des salariés de la Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et services à domicile, entrés en vigueur le 1er octobre 2021, a un nouvel effet significatif sur les états financiers de l'association.

Les subventions d'exploitation sont à nouveau en baisse au titre de l'année civile 2025 et s'élèvent à 18.013 € contre 25 963 € en 2024.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023, un Traité de fusion a été signé (le 27 septembre 2023 avec effet rétroactif au 1et juillet 2023) entre l'association AGMPD POITIERS (Association Absorbée) et l'association UNA 86 POITIERS (Association Absorbante).
L'exercice clos au 31.12.2025 fait donc état des données économiques et financières de l'activité mandataire spécifique exploitée antérieurement par l'association AGMPD.

A noter que la convention de mise à disposition conclue avec l'association A DOMICILE 16 dont le siège social est situé 73 Impasse Joseph Niepce - 16000 ANGOULEME, est toujours en cours à la clôture de l'exercice. Elle a pour but d'aider l'association à poursuivre son fonctionnement. Les prestations administratives et comptables de Madame Marie-Laure AUBUGEAU font également l'objet d'une facturation depuis février 2025.

Concernant les subventions et concours publics, il convient de souligner le changement de présentation par application du nouveau plan comptable des ESSMS. Les "Autres produits" au compte de résultat comprennent les concours publics (art.142-9 du règlement ANC 2018-06).
En 2025, les concours publics s'élèvent à 221 695 euros concernant les dotations du Conseil Général.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit au fur et à mesure de leur encaissement et font l'objet d'une analyse au regard des dépenses engagées par rapport au budget d'attribution de l'autorité administrative.

Il convient de notifier le changement de Présidence de l'association UNA 86 en date du 1er Janvier 2025. Monsieur Jean ROBUCHON a ainsi démissionné de ses fonctions et Madame Elise DOS SANTOS a été élue à cet effet.

OUEST AQUITAINE AUDIT
Société de commissariat aux comptes
Tél : 05 16 83 88

OUEST AQUITAINE AUDIT
Société de commissariat aux comptes
Tél : 05 16 83 88 14

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

La décomposition du coût immobilier de Poitiers est effectuée sur les bases suivantes :

- Valeur du terrain = 10 % de la valeur d'acquisition de l'immeuble de 757.736 € soit 75.773 €
- Valeur du gros oeuvre = 75 % de la valeur d'acquisition hors terrain, soit 511.472 €
- Valeur des toitures, façades, étanchéité = 25 % de la valeur d'acquisition hors terrain,
soit 170.490 €.
Les aménagements et agencements immobiliers sont ventilés en fonction des lots de travaux.

La décomposition du coût immobilier de Châtellerault est effectuée sur les bases suivantes :
- Valeur du terrain = 10 % de la valeur d'acquisition de l'immeuble de 47.000 € soit 4.700 €
- Honoraires et frais d'actes inclus dans la valeur d'acquisition de l'appartement pour un montant de 4.696 €.

Evaluation des amortissements
Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :
Construction :
Gros oeuvre : linéaire, 40 ans
Toiture façade étanchéité : linéraire, 20 ans
Agencements immobiliers :
Menuiserie extérieure et intérieure, cloisons, electricité, plomberie et fluides : linéaire, 15 ans
Peinture, sol et enseigne : linéaire, 10 ans
Matériel de transport : linéaire, 4 ans

OUEST AQUITAINE AUDIT Société de commissariat aux comptes Tél : 05 16 83 38

Matériel de bureau informatique : linéaire, de 3 à 5 ans

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	Cf ci-dessus
Bureaux	Cf ci-dessus
Agencements	Cf ci-dessus
Mobilier	Cf ci-dessus
Travaux	Cf ci-dessus
Matériel et outillage	
Matériel	SO
Outillage	SO
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	4 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

Faits caractéristiques - Changements comptables



Le règlement ANC n°2022-06 a été publié au Journal Officiel le 30 décembre 2023. Son application est obligatoire pour tous les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les principaux changements prévus par le règlement sont :

- Nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- Suppression des transferts de charges ;
- Actualisation du plan de comptes.

L'exercice ouvert le 1er janvier 2025 est le premier exercice pour lequel ce nouveau règlement s'applique, sans emporter conséquence sur les exercices antérieurs. Cette première application constitue un changement de méthode comptable. Il convient de préciser que l'application de ce règlement n'entraine aucune modification des capitaux propres d'ouverture.

CF DOCUMENTS ADDITIONNELS

OUEST AQUITAINE AUDIT Société de commissariat aux comptes Tél : 05 16 83 83 11

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	26 948			26 948
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	80 474			80 474
Constructions	1 145 684			1 145 684
Installations techniques, matériel et outillage	2 118			2 118
Autres immobilisations corporelles	153 815	22 728	38 672	137 871
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations	15			15
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	150			150
TOTAL	**1 409 204**	**22 728**	**38 672**	**1 393 260**

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

OUEST AQUITAINE AUDIT
Société de commissariat aux comptes
Tél : 05 16 83 88 14

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences			26 948			26 948
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions			287 748	54 393		342 142
Installations techniques, matériel et outillage			2 118			2 118
Autres immobilisations corporelles			125 034	10 398	38 672	96 760
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			**441 848**	**64 792**	**38 672**	**467 968**

OUEST AQUITAINE AUDIT
Société de commissariat aux comptes

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	51 213		46 301	4 912
Autres créances	1 483			1 483
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL	**52 696**		**46 301**	**6 395**

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

OUEST AQUITAINE AUDIT
Société de commissariat aux comptes
Tél. 05 16 83 88 14

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières	150	150		
Clients douteux	4 912		4 912	
Autres créances clients	478 758	478 758		
Personnel et comptes rattachés	1 483	1 483		
Sécurité sociale et autres org. sociaux				
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	23 534	23 534		
Charges constatées d'avance	37 807	37 807		
TOTAL	**546 644**	**541 733**	**4 912**	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	37 807	
TOTAL	**37 807**	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise	778 844				778 844
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	271 657				271 657
Report à nouveau	-473 576	-34 872			-508 448
Excédent ou déficit de l'exercice	-34 872	34 872	43 493		43 493
TOTAL	**542 053**		**43 493**		**585 546**
Autres					
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL					
TOTAL GÉNÉRAL	**542 053**		**43 493**		**585 546**

OUEST AQUITAINE Société de commissariat aux comptes Tél : 05 16 83 88 14 EDIT

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
Subvention CFPPA	11 322		11 322				
TOTAL	**11 322**		**11 322**				
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	**11 322**		**11 322**				

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non-utilisées	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques					
Provisions pour charges	130 256	125 812		130 256	130 165
TOTAL	**130 256**	**125 812**		**130 256**	**130 165**

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement retraite.

Le montant de la provision pour indemnité de fin de carrière s'élève à 130 165 euros au terme de l'exercice.

La méthode de calcul retenue se base sur les hypothèses suivantes :

- Méthodes des unités de crédits projetés ;
- Taux d'actualisation : 4.10 %
- Taux de revalorisation des salaires : 2.00 %
- Taux de charges patronales estimé : cadres 35 %, non-cadres 25 %

OUEST AQUITAINE AUDIT Société de commissariat aux comptes Tél : 05 16 83 88 14

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit	265 298	47 533	129 364	88 401
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	61 476	61 476		
Personnel et comptes rattachés	248 637	248 637		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	204 721	204 721		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	58 889	58 889		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	127 941	127 941		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**966 961**	**749 196**	**129 364**	**88 401**
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	47 325			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Informations relatives au compte de résultat

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Intérêts courus	136	
Fournisseurs - Factures non parvenues	13 878	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	228 242	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	80 524	
TOTAL	**322 780**	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
TOTAL		

OUEST AQUITAINE AUDIT Société de commissariat au... Tél : 05 16 83 88 14

Documents additionnels

OUEST AQUITAINE AUDIT
Société de commissariat aux comptes
Tél : 05 16 83 83 14

Tableau de comparabilité

	31 décembre 2025	31 décembre 2024 Règl.ANC 2022-06	31 décembre 2024	Variation 2025/2024 Règl. ANC 2022-06
Cotisations	2 825 €	3 027 €	3 027 €	- 202 €
Ventes biens & services	3 033 650 €	2 967 209 €	2 965 109 €	66 441 €
Produits tiers financeurs	239 708 €	229 536 €	229 536 €	10 172 €
Rep.s/amort., dép.& provisions	50 745 €	9 548 €	51 620 €	41 197 €
Produits cess.immo.	- €	- €		- €
Utilisation fonds dédiés	11 322 €	14 075 €	14 075 €	- 2 753 €
Autres produits	47 321 €	30 376 €	23 778 €	16 945 €
Total produits d'exploitation	*3 385 571 €*	*3 253 771 €*	*3 287 145 €*	*131 800 €*
Achats MP & marchandises	- €	- €	- €	- €
Autres achats & charges externes	349 732 €	321 113 €	321 113 €	28 619 €
Aides financières	- €	- €	- €	- €
Impôts & taxes	220 853 €	223 916 €	223 916 €	- 3 063 €
Charges de personnel	2 644 050 €	2 678 485 €	2 718 457 €	- 34 435 €
Dotations aux amort.& aux dépréc.	64 792 €	62 254 €	62 254 €	2 538 €
Dotations aux provisions	4 353 €	1 751 €	1 751 €	2 602 €
Reports en fonds dédiés	- €	- €	- €	- €
Valeurs compt.immo.cédées	- €	- €	- €	- €
Autres charges	58 189 €	609 €	495 €	57 580 €
Total charges d'exploitation	*3 341 969 €*	*3 288 128 €*	*3 327 986 €*	*53 841 €*
Résultat d'exploitation	43 602 €	- 34 357 €	- 40 841 €	77 959 €
Produits financiers	3 212 €	3 281 €	3 281 €	- 69 €
Charges financières	3 321 €	3 796 €	3 796 €	- 475 €
Résultat courant	43 493 €	- 34 872 €	- 41 356 €	78 365 €
Produits exceptionnels	- €	- €	6 598 €	- €
Charges exceptionnelles	- €	- €	114 €	- €
Participation des salariés	- €	- €	- €	- €
Impôts s/les bénéfices	- €	- €	- €	- €
Résultat de l'exercice	43 493 €	- 34 872 €	- 34 872 €	78 365 €

OUEST AQUITAINE AUDIT
Société de commissariat
Tél. : 05 16 83 88 14